



Fédération CGT des Sociétés d'Etudes
263 rue de Paris – Case 421
93514 Montreuil cedex
Tel : 01.48.18.84.34
Fax : 01.48.18.84.86
Courriel : fsetud@cgt.fr

Fédération SUD PTT
25/27 rue des envierges
75020 Paris
Tel : 01.44.62.12.00
Fax : 01.44.62.12.34
Courriel : sudptt@sudptt.fr



Fait à Paris, le 22 juin 2012

Annualisation, piège à c... !

L'arrivée de FREE sur le marché de la téléphonie mobile n'a pas fini de faire des vagues chez les opérateurs Telecom et leurs prestataires, principalement ceux spécialisés dans la relation client.

Dès mars 2012, le syndicat patronal SP2C annonçait la destruction de 10.000 emplois dans le secteur. Dernièrement, lors de la réunion de la convention collective du mois de juin 2012, M. UBERTI, président du SP2C, est venu, en personne, prédire la disparition de 2 des 6 plus grandes entreprises françaises de relation client.

Les patrons profitent de l'occasion pour s'opposer à toute augmentation de la grille des minimas conventionnels, mais aussi suspendre les négociations en cours au niveau nationale sur les conditions de travail. Cela ne fera que la seconde fois depuis 2008. Bien entendu, ils nous affirment, la main sur le cœur et la larme à l'œil, que tout cela n'est fait que pour préserver l'emploi en France.

C'est d'ailleurs le même argument qui nous est servi dans les entreprises pour justifier le gel des salaires, la pression sur les temps dits « *improductifs* » (*pauses, ...*), et, pour les entreprises qui ne l'auraient pas déjà mis en place, le recours à l'annualisation du temps de travail.

L'annualisation du temps de travail a été un formidable cadeau fait au patronat dans le cadre de la loi sur les 35h ! Cela a permis aux patrons de ne plus payer les heures supplémentaires et de rendre corvéables à merci leurs salarié-e-s.

Avec des semaines de travail pouvant atteindre les 44 heures de travail effectif, soit une présence en entreprise supérieure à 50 heures, et des journées de travail pouvant comptabiliser 10 heures de travail effectif, soit près de 12 heures de présence sur le site. Et cela sans compter le temps de trajet entre votre domicile et le lieu de travail.

La fatigue, tant physique que psychique, accumulée lors des semaines hautes n'est nullement compensée par les quelques semaines basses planifiées. D'autant que l'exigence de productivité n'est pas moins intense ces semaines-là.

Quid du respect du droit à tout salarié de pouvoir bénéficier d'une vraie vie sociale et familiale ? Surtout dans un secteur qui compte un grand nombre de familles monoparentales. Les patrons ne se préoccupent pas de savoir si tel ou tel salarié a des engagements associatifs, ou bien les moyens financiers et/ou matériels de faire garder ses enfants, ou un moyen de transport pour se rendre à son travail ou en revenir.

Pour nos patrons, seule la satisfaction des donneurs d'ordre et celle de leurs actionnaires a de l'importance. Les salariés ne sont que des variables d'ajustement qui devraient être déjà bien heureux qu'ils leur fournissent un emploi.

Et c'est au nom de l'emploi qu'ils veulent nous faire renoncer à tous nos droits. Ils rêvent de faire de nous des travailleurs fiers de leur servitude quand ils voient leur patron se pavaner dans les cocktails ou dans les journaux.

Pour la CGT et SUD, la préservation de l'emploi ne peut pas se faire par l'aliénation des salariés ou par la détérioration de leurs conditions de travail.

Voilà pourquoi nous nous opposons, avec les salariés, partout où nous sommes présents contre la mise en œuvre de cette annualisation du temps de travail qui ne garantit en rien le maintien de l'emploi à moyen et long terme, mais qui assure une dégradation immédiate des conditions de vie dans et hors du travail.

Pour s'opposer à cette volonté des patrons des centres d'appels de s'en prendre un peu plus à nous et pour nous faire respecter, il nous faut dès maintenant nous préparer à réagir collectivement.

NON A L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL !